

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Sciences sociales et politiques

*Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :
en construisant une argumentation ;
en exploitant le ou les documents du dossier ;
en faisant appel à ses connaissances personnelles.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

SUJET A

Ce sujet comporte deux documents.

Quelle est la contribution des organisations politiques au fonctionnement de la démocratie ?

DOCUMENT 1

La première fonction des partis consiste à défendre des valeurs et un programme qu'ils doivent périodiquement actualiser, notamment avant les élections. Les partis politiques se créent pour la défense d'un idéal collectif, ils incarnent une conception de l'économie et des relations sociales, ils défendent parfois des groupes sociaux particuliers. Ils ne peuvent normalement se contenter de défendre des idées généreuses et vagues. Voulant accéder au pouvoir dans une compétition électorale, ils doivent développer un programme concret d'objectifs réalisables dans le court et le moyen terme. [...]

Leur programme doit permettre de recueillir le maximum de voix tout en respectant leur identité. Il doit retenir des solutions raisonnables, chercher des compromis entre les demandes des différents groupes sociaux [...], proposer quelques solutions originales et nouvelles. La bonne stratégie programmatique n'est, de fait, pas du tout évidente. De plus, les partis sont souvent divisés en tendances qui n'ont pas les mêmes objectifs. Le programme du parti est aussi un compromis interne qui doit permettre d'unifier son discours et de conduire la bataille électorale de façon coordonnée contre d'autres concurrents.

Source : « Les partis dans l'expression du suffrage », Pierre BRECHON, Pouvoirs n°120, 2006.

DOCUMENT 2

Taux d'adhésion pour certains types d'associations en France en 2008 (en %)



(1) personnes dont l'âge est strictement supérieur à 59 ans.

(2) personnes occupant un emploi, chômeurs et retraités.

Champ : France métropolitaine.

Source : « Vie associative : 16 millions d'adhérents en 2008 », INSEE Première, 2010.

Lecture : 7,3 % des français (ici plus précisément personnes occupant un emploi, chômeurs et retraités) adhèrent à un syndicat ou à un groupement professionnel.